

TEL 20.9.08

LE TRÉVOUX

Eoliennes au conseil municipal. Des précisions du maire

Nous avons publié dans Le Télégramme de dimanche dernier un compte-rendu de conseil municipal où il était essentiellement question des éoliennes. Des erreurs se sont glissées dans ce texte.

Le maire nous prie ainsi de préciser que la loi-cadre a bien sûr été votée en 2005 par le Parlement, et non par la Cocopaq.

Celle-ci a mis en place dans la foule un schéma éolien. « Ce projet a

abouti à un document, validé en 2006 par le Préfet. Jo Prima et Frédéric Coroller représentaient à l'époque la commune et avaient voté en faveur du projet proposé. Un projet qui déterminait des zones possibles d'implantation d'éoliennes à 400 mètres minimum des habitations. »

Autre précision : ce n'est pas la commune, mais la Cocopaq, qui recevra 20.000 € par éolienne et par an.